



Signataires : Christo Ivanov, Lionel Dugerdil, Julien Ramu, Florian Dugerdil, Michael Andersen, Stéphane Florey, Guy Mettan, Marc Falquet, Daniel Noël, Virna Conti, André Pfeffer, Patrick Lussi

Date de dépôt : 12 décembre 2024

Proposition de motion

Etudions les possibilités de réaliser un parking souterrain sous la place Dorcière et la place des Alpes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le projet de la Fondation des parkings de réaliser un immeuble de 45 logements à la place du parking des Alpes ;
- que ce parking, construit en élévation, se situe en plein centre-ville et ne brille pas par ses qualités esthétiques ;
- que le parking des Alpes pourrait être déplacé et enterré afin que la Fondation des parkings puisse réaliser cet immeuble d'habitation ;
- que ce parking souterrain de remplacement pourrait, par exemple, être réalisé sous la place Dorcière et la place des Alpes ;
- la volonté du délibératif de la Ville de Genève d'enterrer le parking des Alpes ainsi que d'aménager et de végétaliser la place Dorcière ;
- les enjeux liés à la piétonnisation de la gare de Cornavin, avec la suppression du transit automobile circulant sur la place de Cornavin depuis la fin de la rue des Terreaux-du-Temple jusqu'à la rue de Lausanne ;
- que, dans le cadre du projet de transformation du pôle Cornavin, le parking de Cornavin perdra un étage ;
- qu'avec la réalisation d'un parking souterrain, la place Dorcière pourrait être végétalisée, ou, à défaut, mieux arborisée ;

- la nécessité que la Ville et le canton se concertent mieux afin que ce dossier avance au plus vite dans l'intérêt des habitants du canton,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking souterrain sous la place Dorcière et la place des Alpes, ainsi que ses impacts en matière de mobilité ;
- à faciliter la réalisation de logements sur le site du parking des Alpes.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le parking des Alpes, inauguré en 1971, n'est plus adapté aux réalités d'aujourd'hui. Situé en plein centre-ville, ce parking construit en hauteur ne brille pas par ses qualités esthétiques avec sa typologie en élévation. Situé en plein milieu urbain, le parking pourrait céder sa place à un immeuble d'habitation en étant remplacé par un parking souterrain.

Ce futur parking souterrain pourrait être réalisé sous la place Dorcière et la place des Alpes. Par ailleurs, un étage pourrait être réservé aux bus touristiques qui viennent à la place Dorcière, les bus de ligne étant de leur côté déplacés au parking P47 de l'aéroport. L'accès à la place Dorcière n'est pas des plus aisés pour les grands véhicules, mais le maintien d'une certaine offre pour des lignes touristiques et saisonnières sur le site de la place Dorcière – idéalement en sous-sol – s'avère pertinent.

À l'origine, la place Dorcière n'était pas vraiment une place, mais une promenade. Au fil du temps, la place a perdu tout son caractère convivial, notamment à cause de problèmes de sécurité et d'hygiène. Avec son aspect vétuste, le bâtiment de la gare routière ne répond plus aux exigences minimales des voyageurs d'aujourd'hui. Ville et canton s'accordent à dire que la qualité de l'accueil offerte aux voyageurs de la gare routière est indigne d'une ville comme Genève. À ce propos, en septembre 2021, le Conseil municipal de la Ville de Genève renvoyait à son Conseil administratif une motion (M-1502) demandant de concrétiser, en collaboration avec le canton, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton de Genève d'ici à 2025 et de présenter au Conseil municipal un projet de végétalisation de la place Dorcière prenant la forme d'un parc public.

Le futur parking sous la place des Alpes et la place Dorcière pourrait contenir entre 300 et 500 places. En superficie, la place Dorcière pourrait être végétalisée, ou, à défaut, mieux arborisée, et faire office de parc tout en luttant contre un îlot de chaleur dans un secteur urbain extrêmement dense. Cette végétalisation en surface serait la bienvenue en parallèle à l'agrandissement de la gare Cornavin, dont la croissance attendue du nombre de passagers impliquera une adaptation de l'espace public environnant avec un projet lauréat prévoyant notamment la piétonnisation de la place de Cornavin et la suppression du transit automobile circulant sur la place de Cornavin depuis la fin de la rue des Terreaux-du-Temple jusqu'à la rue de Lausanne.

Dans le cadre de la piétonnisation de la place de Cornavin, le parking de Cornavin doit s'adapter aux modifications prévues en surface et ses piliers doivent être renforcés afin d'absorber les descentes de charges liées aux aménagements de surface et le 1^{er} sous-sol modifié afin d'accueillir les taxis, des places livraison et une vélostation. Le stationnement des véhicules privés se fera aux niveaux -2 et -3¹. Il en résultera la perte de 300 places de stationnement.

La présente proposition de motion demande au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un parking souterrain sous la place Dorcière et la place des Alpes, ainsi que les impacts en termes de mobilité d'un tel parking souterrain.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.

¹ Voir PL 12962, p. 49.